

Mélenchon paie 12 fois plus cher son local que les musulmans leur mosquée-caserne !

La presse, écrite radiophonique et télévisée s'est réjouie que, grâce à la mise à disposition des locaux d'une ancienne caserne de pompiers, les prières dans la rue des musulmans ont cessé.

Cette information appelle plusieurs réserves.

La première, déjà émise par *Riposte laïque*, mentionne que l'arrêt des prières dans la rue est loin d'être effectif. Dans de nombreuses autres villes, cette pratique se poursuit avec la complicité des élus et des préfetures.

La deuxième réserve que je voudrais apporter concerne l'idée que la caserne a été mise à disposition « pour accueillir la communauté musulmane du XVIIIe arrondissement ». En réalité, parmi les fidèles qui priaient – et qui pour certains continuent de le faire – dans les rues de la Goutte d'Or, bon nombre résident en banlieue. Leur participation aux prières dans la rue ne relève donc pas d'un devoir religieux mais d'une volonté politique : manifester la présence d'un islamisme militant par l'occupation illégale des rues, bafouer les règles républicaines de laïcité avec pour but d'en obtenir l'amollissement.

Au demeurant, les conditions dans lesquelles s'est faite la mise à disposition de la caserne du boulevard Ney constituent une victoire certaine pour ces islamistes.

En effet, ce local de 2000 mètres carrés est confié aux imams pour un loyer annuel de 30.000 euros. A titre de comparaison, le siège de campagne de Jean-Luc Mélenchon, de 700 mètres carrés, situés aux Lilas, coûte au Front de Gauche un loyer mensuel de 10 000 euros, soit pour un an : 120 000 euros. Et,

précise le candidat à la présidentielle, ces 10 000 euros par mois n'auraient permis de louer que 400 m².

Faisons les comptes : si la location d'un local de 400 m² à Paris revient à 120 000 euros par an, il n'est pas difficile de comprendre qu'un loyer annuel de 30.000 euros pour 2 000 mètres carrés est très largement sous-évalué. La République, contrairement à ses propres règles, subventionne bien, directement, un lieu de culte !

D'autant qu'à la différence du local loué par le Front de Gauche, que les militants aménagent et meublent bénévolement, c'est l'État qui a pris en charge l'aménagement du lieu de culte : construction des cloisons, installation électrique et du chauffage, travaux de peinture, fourniture et pose de moquette, construction de salles d'ablution, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes ont été effectués avant la mise à disposition. On aimerait connaître le coût de ces travaux.

On aimerait également savoir si le montant du loyer s'entend hors charges ou s'il revient aux contribuables de régler les notes d'électricité, de chauffage, des taxes locales, etc. qui permettent à des musulmans de prier confortablement ?

Enfin à qui reviendra la charge des inévitables travaux d'entretien d'un milieu fréquenté, chaque semaine, par environ 2 000 personnes ?

Autant de questions qui conduisent à une autre : la République a-t-elle fait un (grand) pas de plus dans la destruction effective de la loi de séparation des Églises et de l'État et dans la renonciation à la laïcité ?

Daniel Lefeuvre